

un employé qui ne touche pas de pension et un autre malade touchant une allocation d'ancien combattant et pour lequel le comité d'allocations aux anciens combattants verse \$20 par mois; sur ce montant, \$15 sont versés pour ses frais d'entretien et \$5 pour ses menues dépenses.

***L'ORDRE DE PRÉSENCE**

M. SEGUIN demande:

1. Le Gouvernement a-t-il câblé à Londres relativement à la question des préséances à l'ouverture de la présente session du Parlement?

2. Si oui, quel est le texte de ce câblogramme, et le texte de la réponse reçue?

L'hon. M. CAHAN (secrétaire d'Etat): Je désire répondre de vive voix à cette question.

Ainsi que je l'ai déjà dit ici, Sa Majesté le Roi, dans l'exercice de ses prérogatives, a le droit d'assigner le rang ou la place que devront occuper les sujets de Sa Majesté domiciliés au Canada. Le présent régime n'a pas donné d'avis ni demandé l'avis de Londres en ce qui regarde les modifications à apporter à l'ordre de préséance, portant la date du 3 décembre 1923, lequel fut établi, sur l'avis de l'honorable Mackenzie King, le premier ministre de l'époque.

Le rang de préséance aux cérémonies d'Etat qui fut accordé par courtoisie du délégué du Saint-Siège par le Gouvernement de sir Wilfrid Laurier, en 1899, puis modifié en 1927, en vertu d'une décision du gouvernement de l'honorable Mackenzie King, n'a pas été changé par le présent régime.

Avant l'ouverture de la présente session, la question a surgi quant à savoir si un cardinal de l'Eglise catholique romaine doit avoir la préséance sur le délégué apostolique en Canada aux cérémonies d'Etat. A la demande de Son Eminence le cardinal archevêque de Québec, la décision sur cette question a été réservée.

Du moment que l'on saura définitivement à quoi s'en tenir quant à la manière de voir de l'Eglise catholique, la question sera remise à l'étude en temps et lieu.

***LES BILLETS DE LA BANQUE DU CANADA**

M. FOURNIER demande:

Les billets de la future Banque du Canada seront-ils bilingues?

L'honorable M. RHODES (ministre des Finances): Impossible de répondre à cette question avant la création de la Banque du Canada.

M. SPENCER demande:

Les billets de banque de la future Banque du Canada porteront-ils l'effigie du Roi?

[L'hon. M. MacLaren.]

L'hon. M. RHODES (ministre des Finances): A cette question je ferai la même réponse qu'à la question précédente au sujet des billets de la future Banque du Canada.

STATISTIQUES CONCERNANT L'APPLICATION DE LA LOI POUR L'ALLÈGEMENT DU CHÔMAGE

M. MacINNIS demande:

1. Prépare-t-on des statistiques mensuelles sur l'exécution de la loi des secours au chômage de 1933?

2. Si oui, pendant quelle période ces rapports ont-ils été préparés?

3. Si ces rapports mensuels ont été préparés, ont-ils été publiés pour l'information des députés et du public en général?

4. Sinon, le Gouvernement publiera-t-il mensuellement ces rapports à l'avenir?

L'hon. M. GORDON (ministre du Travail): Le commissaire fédéral du chômage est à préparer son rapport sur l'aide fédérale rendue aux provinces et municipalités dans leurs mesures pour alléger le chômage. Comme dans le passé, ce rapport sera, tel que l'exige la loi, déposé sur le bureau de la Chambre aussitôt qu'il sera possible après l'expiration de l'année financière.

SOCIÉTÉS POUR L'ÉLEVAGE DU CHEVAL

M. DONNELLY demande:

1. Le gouvernement fédéral a-t-il modifié, amélioré, ou étendu, durant les douze derniers mois ce que l'on connaît généralement sous le nom de "Programme de sociétés pour l'élevage du cheval", et si tel est le cas quels sont les changements?

2. En vertu de ce programme, a-t-on acheté des étalons ou pris des options sur des étalons, et si oui, donner les renseignements suivants dans chaque cas (individuel): (a) âge, (b) prix, (c) race, (d) le nom du vendeur?

3. Quelle charge le Gouvernement entend-il imposer pour les services de ces étalons?

L'hon. M. WEIR (ministre de l'Agriculture):

1. Oui. La date pour la réception des demandes a été changée du 1er juin au 1er avril. Le prix minimum de service a été abaissé de \$12 à \$10, et le maximum, de \$25 à \$20; celui du protêt a aussi été réduit de \$100 à \$50. Le nombre d'inspecteurs pour la réinspection a été réduit de 3 à 2.

2. Non.

3. D'après le principe régissant les cercles d'élevage du cheval le prix de saillie ne doit pas dépasser \$20 ni être inférieur à \$10.

CONVENTION GORDON-FRANCEUR CONCERNANT LES TRAVAUX EN ALLÈGEMENT DU CHÔMAGE

M. ROBERGE demande:

1. A quelle date a été signée l'accord Gordon-Franceur relatif aux travaux destinés à soulager le chômage dans la province de Québec?

2. Quels étaient les travaux recommandés pour le comté de Mégantic suivant la liste pré-